

833685.

24 FEV. 2005

A 0324

MICROSOFT FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 4 240 000 euros
Siège social : 18 avenue du Quebec - ZAC de Courtaboeuf
91140 Villebon sur Yvette
327 733 184 RCS Evry

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 FEVRIER 2005**

L'an deux mille cinq et le dix huit fevrier, à dix sept heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale dans les locaux du cabinet d'avocats August & Debouzy Avocats, 6/8 avenue de Messine 75008 Paris sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple adressée le 9 février 2005.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La société MICROSOFT CORPORATION, associé représentée par Me Ferenc GONTER dûment habilité, préside la séance en l'absence du Président de la Société.

La Société DELOITTE ET ASSOCIES, représentée par M. Michel SELLIER, Commissaire aux comptes, est absente.

M. François REY, représentant le Comité d'entreprise collège cadres et Mme Priscille BELENGER, représentant le Comité d'entreprise collèges employés, dument convoqués, sont absents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés et représentés possèdent la totalité 265 000 actions composant le capital de la Société.

Le Président constate que les associés représentés réunissant au moins la majorité des actions composant le capital et ayant droit de vote, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 8 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Président,
- Nomination du nouveau Président en remplacement,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Christophe AULNETTE de son mandat de président de la société à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer comme nouveau Président en remplacement :

M. Eric BOUSTOULLER, de nationalité française, né le 30 décembre 1960 à Saint Ouen, demeurant 19 rue du Professeur Victor Pauchet, 92420 Vaucresson pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le vendredi le plus proche de la date du 30 juin 2005.

Le contrat de travail qui lie M. Eric BOUSTOULLER à la Société est maintenu.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix sept heures quinze.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

MICROSOFT CORPORATION
Représentée par Me Ferenc GONTER
Dûment habilité



MSHC LLC
Représentée par Me Ferenc GONTER
Dûment habilité

